

# Si je me syndique à la CGT...

## À quoi aurai-je droit ?

■ **Se syndiquer c'est se donner la liberté d'agir.** Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Statuts, règles de gestion, conditions de travail...) et nos revendications.

Être syndiqué c'est :

- **Être défendu et accompagné** : les syndiqués bénéficient d'un contact privilégié avec les élus et les représentants de la CGT.
- **Être informé** par mail, par courrier et par les espaces syndiqués des sites internet CGT. Chaque syndiqué reçoit les informations et documents émanant des différentes instances. Il bénéficie de la primeur de certaines informations et de publications dédiées aux syndiqués.
- **Être formé** en s'inscrivant aux formations syndicales proposées, pour bien connaître ses droits et les moyens de les défendre.
- **Faire valoir ses idées** et opinions dans le débat et participer à la démocratie syndicale.



**Ne dites plus... Mais que fait la CGT ?  
Faites-la !**